

PRÉAVIS N°: 51/19

OBJET DU PRÉAVIS: BUDGET 2020

CONSEIL COMMUNAL DU 10 DECEMBRE 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers communaux,

INTRODUCTION

La COGEFIN s'est réunie à 9 reprises et a auditionné les municipaux qui avaient préalablement répondu aux questions posées par écrit.

Celle-ci tient à saluer le travail de la Municipalité et du boursier communal qui ont adapté le budget suite aux nouveaux éléments qui sont apparus durant son élaboration, notamment la diminution du taux d'imposition et l'augmentation du budget de l'ARAJ.

Pour ce faire, la COGEFIN a relevé l'ajustement de plusieurs postes tant au niveau des charges que des produits.

Il sied de relever que le déficit du budget 2020 est comparable à celui du budget de l'année précédente adopté par le Conseil communal. Cette stabilité est à souligner alors qu'un montant à hauteur de CHF 50'000.- a été budgétisé en charges concernant l'évacuation des bus (compte No 110.3189.01).

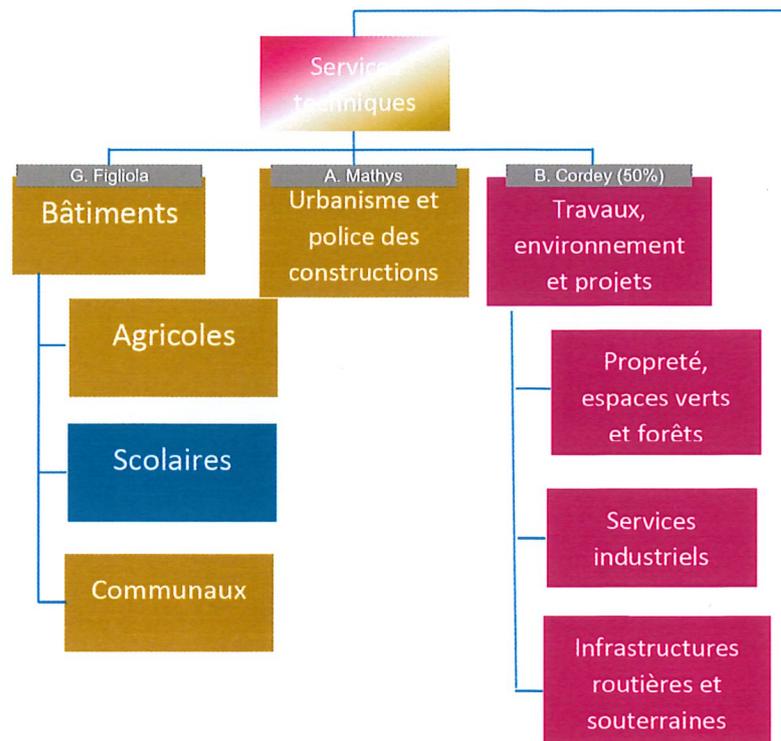
La Municipalité envisage de rembourser l'emprunt de la BCV (compte No 220.3220.42/43) à hauteur de CHF 3 mio selon les disponibilités des liquidités à la date de remboursement. Dans ce cas de figure, il y aurait une diminution de la charge d'intérêts de plusieurs dizaines de milliers de francs.

Enfin, la COGEFIN a relevé dans le tableau des investissements qui n'a qu'une valeur indicative que la Municipalité prévoit un montant de près de CHF 900'000.- ~~est~~ pour la rénovation de l'Auberge de la Douane et de CHF 1 mio 400'000.- pour la réfection de la route d'Yverdon.

Dès lors, tous ces éléments confortent la COGEFIN dans l'idée que le budget peut être accepté même avec un déficit, de 131'450.40

CHF

Pour une bonne compréhension, la COGEFIN joint ci-après l'organigramme du service technique concernant la nouvelle organisation de ce service



Dicastères de Carole Pico, Syndique, Sécurité publique, Promotion économique.

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
101.4909.01 Imputation interne charges administratives	Quels sont les frais administratifs imputés à ce poste ?	Une partie des coûts de la Municipalité.
110.3092.00 Frais de recherche de personnel	Quelle est la nature de ces frais de recherche ?	Il s'agit des frais de publications pour la mise au concours des postes à la Commune de Moudon. Le montant est aléatoire et dépend des fluctuations du personnel.
110.3189.00 Frais divers et d'archivage	Comment était rémunéré l'archiviste précédent ?	Par un montant forfaitaire de CHF 15'000.- par année

	Est-ce que ce travail ne peut pas être confié à l'interne de l'administration communale ?	Sur recommandation des archives cantonales, il y a lieu de faire évoluer notre gestion documentaire vers une réelle politique d'archivage, et donc de professionnaliser ce poste, en lien également avec un projet GED, pour lequel un archiviste doit accompagner le projet. A l'interne, il n'y a ni les ressources, ni les compétences pour ce type de travail. L'idée d'une externalisation de la gestion des archives émane des pratiques en vigueur dans plus d'un tiers des communes vaudoises qui fonctionnent sur « mandat ».
110.4909.01 Imputations internes charges administratives	Quels sont les frais administratifs imputés à ce poste ? Quelle est la différence avec le compte No 101.4909.01 ?	Frais administratifs du service du greffe. Une fois cela concerne le dicastère de la Municipalité et une fois le dicastère de l'administration.
610.3080.00 Personnel intérimaire	Que comprend ce poste pour un montant de CHF 2000.- ?	Il comprend l'appel à des sociétés de sécurité privées pour des événements particuliers.
610.3143.00 Signalisation & prévention routière	À quelles dépenses correspond l'augmentation de CHF 15'000.- par rapport au budget 2019 et de CHF 20'000.- par rapport aux comptes 2018 ?	Pour 2020, il est prévu de refaire des marquages effacés, d'acheter la signalisation manquante ainsi que remplacer celle qui est usée. Avec le nouveau règlement général de police, nous prévoyons d'acheter de nouveaux panneaux, idem s'agissant des nouveaux horaires en matière de stationnement pour toute la ville. De la signalisation est aussi prévue au collège de l'Ochette. La réfection du centre-ville engendrera aussi des coûts dans ce compte.
610.3182.00 Téléphone	Pourquoi cette constante augmentation des frais téléphoniques ?	En 2018, nous prenions en charge les coûts de téléphone du travailleur social de proximité. En 2019, nous n'avons pas d'augmentation mais une baisse par rapport à 2018 car ces coûts ne sont plus pris en charge par notre service. De plus en 2019, nous avons stoppé des abonnements et prévoyons de faire des contributions pour les portables privés des agents.

610.3199.00 Frais divers	Que comprennent ces frais et pourquoi doublent-ils ?	Il s'agit par exemple des frais pour l'activation du plan canicule ou/et pour les exécutions d'expulsions forcées qui sont imprévisibles. Le nouveau montant en 2020 a été adapté au montant effectif en 2019. Nous avons depuis le 1 ^{er} janvier 2019 selon la loi, les expulsions qui sont prises en charge par la commune et donc par notre service, ce qui augmente voir double le budget prévu. N'ayant pas un compte de frais de réceptions et de manifestations, celui-ci en fait office. Il comprend aussi les cotisations du service aux associations (AVSSP).
640.3141.00 Entretien de la morgue communale	Quelle est la nature de l'entretien ?	Il s'agit de travaux de peinture, d'éclairage et de menuiserie dans un local qui mérite une attention particulière vu son affectation.

Dicastères de Olivier Barraud : Service financier et Ressources humaines.

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipal
200.3184.00 Frais de contentieux	En quoi consistent ces frais de contentieux pour ce nouveau compte ?	Ce nouveau compte reprend en partie les frais imputés précédemment dans le compte No 210.3184.00 (Frais de contentieux et poursuites). Ces frais consistent en paiements de frais contractuels avec notre mandataire « Débitors » ainsi que les abandons de frais de rappel que les créanciers ne nous paient pas.
200.4909.01 Imputation interne charges administratives	Quels sont les frais administratifs imputés à ce poste et pourquoi une augmentation de CHF 25'000.- par rapport au budget 2019 ?	Ce sont principalement les frais du service de la bourse. Ces frais sont répartis selon des clés qui tiennent compte du nombre de factures créanciers, du nombre de factures débiteurs ainsi que du nombre d'écritures comptables effectuées pour chaque dicastère. Il peut donc en résulter des différences de répartition d'une année à l'autre.

<p>220.3220.42 Prêt BCV 2.7% 2010- 2020</p>	<p>Au lieu de rembourser le prêt est-il envisageable d'emprunter à nouveau et à quelle taux pour 10 ans ? Si liquidité ?</p>	<p>Les remboursements et emprunts sont évalués à chaque fois en fonction des besoins de liquidités. Les taux sont historiquement bas en ce moment, mais ils peuvent varier fortement en très peu de temps. Il n'est donc pas possible de donner un taux de renouvellement de crédit aujourd'hui pour fin juin.</p>
<p>220.3520.01 Charge fds péréquation pour exercice antérieur</p>	<p>Est-ce qu' aujourd'hui nous savons si ce compte va devoir être utilisé ?</p>	<p>Non, mais la règle de la prudence nous demande de prendre cet élément en compte. Par exemple, cette année, le compte qui était budgétisé à CHF 200'000.- va être utilisé à hauteur de CHF 170'000.-.</p>
<p>220.4520.03 Recettes dépenses thématiques</p>	<p>Quelles sont les raisons de la baisse des revenus de ce compte ?</p>	<p>Cela provient principalement du calcul de la couche péréquative dite de « Solidarité », qui globalement, compense 27% de l'écart de la valeur du point d'impôt communal par rapport à la moyenne de la valeur du point d'impôt de toutes les communes du canton. L'écart de la valeur du point d'impôt communal par rapport à la moyenne cantonale a légèrement baissé et représente une baisse de l'aide octroyée par les autres communes de l'ordre de CHF 30'000.-. Le solde de l'écart est dû à la diminution des habitants pris en compte dans le décompte, soit 6'185 pour les acomptes 2019 et 6'135 pour les acomptes 2020.</p>
<p>230.3658.00 Subvention pour économie publique et agriculture</p>	<p>Quelles sont les exemples où ce compte sera utilisé et sur la base de quels critères ?</p>	<p>Exemples d'utilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation au comptoir broyard. - Activités avec les commerçants et industriels moudonnois. - Subventions diverses à l'économie locale (souvent en complément d'aide du canton et de la Coreb). <p>Critères : pour les subventions, il est souvent fait référence à la décision du canton ou de la Coreb de subventionner ou pas les demandes qui leur sont faites.</p>

Dicastères de Jean-Philippe Steck : Bâtiments agricoles et communaux, Urbanisme et Police des constructions.

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
195.3111.00 Achat matériel et soft GED	Peut-on obtenir quelques détails au sujet de l'outil de gestion des séances de la Municipalité ?	<p>Il s'agit du logiciel « eSéances » (https://eseances.ch), développé par la société Artionet (Jura), en collaboration avec un groupe de travail composé de secrétaires municipaux et de responsables informatiques de plusieurs communes vaudoises.</p> <p>Les avantages par rapport à la solution existante (xpertmeeting - de la société T2i) sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entièrement web et donc accessible hors du réseau communal, et y compris sur mobile. - Interface utilisateur à jour, tant sur le plan de la facilité d'utilisation. - Problème de lenteur dans la gestion des documents sur la solution actuelle. - Fonctionnalités supplémentaires pour le suivi des tâches, à la suite des décisions prises en séance. - Evolutivité garantie par contrat et lien avec l'éditeur via le « club utilisateur ». - Génération automatique des procès-verbaux. - Outils de recherche - y compris dans les documents annexés.
300 Intendance des bâtiments	Le personnel de conciergerie a été regroupé dans ce compte. Est-il possible d'obtenir des informations concernant les effectifs concernés ?	Il s'agit de 2.9 ETP et y compris un montant réservé pour l'organisation du travail durant les vacances et week-end.

<p>351 Douane - Auberge</p>	<p>Peut-on obtenir des informations concernant les 9 mois d'arrêt de l'exploitation ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur l'importance des travaux de rénovation planifiés ? - la recherche d'un nouvel exploitant ? 	<p>La fin du bail est le 31.03.2020.</p> <p>Rénovation :</p> <p>Le travail est en cours avec un bureau d'architecte spécialisé. Il s'agit de rénover toute la partie « Auberge » en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se doter d'une cuisine professionnelle qui soit un meilleur outil de travail qu'actuellement. - Rénover les chambres avec salles d'eau individuelles. - Rénover les agencements dans la partie café/restaurant. <p>Ce sont donc des travaux importants qui doivent encore être planifiés. Mais cela explique pourquoi il n'y a aucun autre revenu locatif attendu pour le reste de l'année 2020.</p> <p>Un préavis sera soumis au Conseil communal de mars 2020.</p> <p>Pour la recherche d'un nouvel exploitant, des candidatures spontanées nous sont déjà parvenues, mais nous allons toutefois publier la mise au concours du poste, avec un cahier des charges. Un consultant spécialisé nous accompagne dans ces démarches.</p>
<p>353.3113.00 Achats mobilier, machines CHF 14'500.-</p>	<p>Peut-on obtenir plus d'informations ?</p>	<p>CHF 11'000.- pour la remise à niveau des consommables et machines de nettoyage. CHF 1'600.- pour renouvellement des drapeaux.</p>
<p>353.3151.00 Entretien mobilier et machines CHF 22'000.-</p>	<p>De quoi s'agit-il ? (seulement CHF 2'000.- au budget 2019)</p>	<p>Achat de vaisselle pour CHF 20'000.- + armoires pour y ranger la vaisselle.</p>
<p>357.3141.00 Entretien Caserne communale</p>	<p>CHF 27'000.- contre CHF 10'000.- au budget 2019. Pourquoi cette augmentation ?</p>	<p>Achat de nouvelles chaises pour CHF 12'000.- et travaux électriques de mise en conformité pour CHF 5'000.-</p>

Dicastères de Felix Stürner, Municipal enfance, jeunesse et infrastructures scolaires.

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipal
360.3154.00 Entretien machines et matériel d'entretien	Moins d'entretien prévus pour les machines et le matériel ? Ou report des charges d'entretiens à un autre service ?	D'une part, les montants ont été ajustés selon les perspectives effectives à fin 2019. D'autre part, un certain nombre de machines arrivant en bout de course, elles ne devront plus être maintenues, d'où le fait que des montants plus importants ont été prévus sous le No 360.3114.00 pour assurer leur remplacement. Un « report de charges à un autre service » ne pourrait par ailleurs pas se faire puisque ce matériel est bien utilisé par le service de conciergerie scolaire .
360.3803.00 Attribution à fonds entretien des bâtiments scolaires	Explication sur les comptes de charges de 2018 à 2020 on passe de CHF 189'633.- à CHF 10'000.- pourquoi une telle baisse ?	Les frais pris en compte varient d'une année à l'autre, mais le plus gros point est indiqué en commentaire sur le budget 2019, soit « <i>L'attribution à provision tient compte de la quote-part des frais de gestion et d'administration du parc immobilier scolaire</i> ». Ces frais n'étaient pas pris en compte dans le calcul, précédemment.
361.3011.00 Traitements du personnel	Traitement du personnel du Fey, on passe de CHF 170'700.- à CHF 112'300.- pourquoi une telle baisse ? Moins de personnel ?	La réorganisation du service de conciergerie entraîne une diminution des coûts en raison d'une optimisation de l'utilisation des agent-e-s d'exploitation (concierges) à disposition. Dans les faits, la commune va effectuer le même travail avec une meilleure répartition des effectifs, conformément à l'audit effectué. Il n'y a donc pas moins de personnel, mais rationalisation de l'emploi des personnes du service de conciergerie, notamment scolaire.

<p>363.4271.01 Location des locaux</p>	<p>Locations de locaux ? Le prix a été revu à la hausse mais pour quels locaux ? D'où vient cette prévision à la hausse ?</p>	<p>Au vu de la mise en fonction des installations sportives du Fey, une adaptation globale du prix de location de celles du site de l'Ochette (salle de gymnastique I, II, III, IV et piscine, voir aussi sous (No 364.4271.00) a été effectuée. Premièrement, il s'agissait d'égaliser le prix de ces locations d'installations publiques. Deuxièmement, il fallait tenir compte de l'augmentation des coûts sans cesse croissante au vu de l'utilisation accrue d'installation comme le bassin de natation, par exemple. Troisièmement, cette révision introduisait la distinction ente utilisation à des fins lucratives ou purement associatives, une distinction qui n'avait encore jamais été effectuée auparavant, alors même que certains usages commerciaux génèrent des rentrées substantielles.</p>
<p>711.3011.00 Service Social</p>	<p>Traitements travailleur social : Quel poste de travail cela représente-il ? Quel est son cahier des charges ?</p>	<p>Si par « poste » on entend le taux d'occupation, alors celui-ci est de 50% actuellement et augmentera à 60% dès 2020. Les tâches du TSP correspondent à celles énumérées dans la mise au concours dudit poste en 2016. Il serait trop long de toutes les répertorier ici, mais la municipalité tient volontiers le document à disposition.</p>

Dicastères de Lucas Contomanolis, Cohésion sociale, Mobilité et Contrôle des habitants.

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
<p>180.3657.00 Transports</p>	<p>Garantie utilisation voiture Mobility, à quoi est lié ce montant ? Que couvre t-il ?</p>	<p>Un forfait annuel de CHF 14'950.- est facturé par Mobility. Toutefois, une commission est réservée sur l'usage du véhicule. Le montant estimé au budget s'agit de la différence entre le forfait et la commission versée sur la base de l'exercice 2019 en cours.</p>
<p>Service Social Divers</p>	<p>Comment cela se fait-il que dans le dicastère social il n'y a pas de fonds de réserve extraordinaire ?</p>	<p>L'attribution de montants aux fonds de réserve se fait en fonction de projets et éléments avérés et reconnus et également en fonction de l'urgence du besoin</p>

Dicastères d'Olivier Duvoisin : Office du Tourisme, tourisme, culture et sport.

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipal
Divers	Où en est la régionalisation de l'office du tourisme ? Les frais mis dans ce compte précédemment ont-ils été ventilés différemment ?	Le projet de régionalisation suit son cours et selon décision municipale, un préavis sera présenté au conseil communal courant 2020.
160.4271.00 Produit des sous-locations	Quels sont les objets concernés ?	Montant inchangé depuis de nombreuses années : c'est la sous-location du bureau pour FestiMusiques.
160.4356.00 Facturation de services à des tiers	Factures de services à des tiers CHF 2'000.- (il n'y a plus d'heures facturées de collaborateurs à FestiMusiques), qu'en est-il ?	Ce poste concerne les rentrées d'argent diverses de l'OT : produits des visites guidées et autres événements organisés par l'OT, notamment.
160.4356.01 Taxes communales de séjour	Taxes de séjours, diminution de CHF 1'000.-, raisons ? Quel le montant de la taxe de séjour ?	Ce sont les ASP qui s'occupent de l'encaissement de la taxe de séjour et après renseignements pris auprès d'eux, la diminution des encaissements pourrait s'expliquer par le fait que de plus en plus de locations à Moudon se font par des travailleurs plutôt que par des touristes et selon le règlement de la taxe de séjour, les travailleurs sont exonérés du paiement de la taxe. C'est l'un des dossiers sur lesquels l'OT va se pencher à l'avenir, car les taxes de séjour sont intrinsèquement couplées à la régionalisation. Pour les montants, voir le règlement ci-joint.
160.4361.00 Remboursements de traitements	Est- ce lié à des prestations salariales et si oui de qui ? De quoi ?	Sont comptabilisées dans ce compte toutes les indemnités perte de gain des collaborateurs de l'OT. Aucune absence n'est prévue pour 2020.
170.3653.99 Don et aide par «Facture acquittée »	Dons et aides facturés acquittés on passe de CHF 8'000.- à CHF 11'500.- pourquoi une telle augmentation ?	Comme mentionné dans les commentaires sur le processus d'élaboration et sur la présentation du budget 2020 (page du budget No 4), les factures acquittées sont estimées en fonction de l'effectif 2018 et des perspectives fin 2019.

171.3901.00 Imputation interne frais de personnel	Imputations internes. Frais de personnel ? Arrivée d'un nouveau collaborateur ?	Augmentation de l'estimation des heures de voirie (selon relevé d'août et estimation jusqu'à fin de l'année).
---	---	---

Dicastères de Michèle Pidoux.
Services Industriels; Voirie; Forêts; Infrastructure routière et souterraine.

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
320.3124.00 Carburant	Le montant de CHF 4'000.- est prévu pour quels types de machines ou véhicules Montant 2018 CHF 12'490.40 pour tous les véhicules et machines	Ce chiffre représente le montant estimé pour le carburant nécessaire aux travaux forestiers restant à charge de la Commune de Moudon suite à la signature du bail à ferme (entretien de chemin, piste vita, refuge) avec les véhicules et machines rattachés au service de la voirie.
320.4355.00 Ventes de bois	Le service de voirie ne vendra pas [plus] de bois de feu aux particuliers ?	Oui
401 Administration et gestion des infrastructures	Explication quant à ce nouveau chapitre ?	Il s'agit des coûts estimés faisant suite à l'engagement d'un nouveau chef de service responsable des infrastructures communales et chapeautant les services des Services industriels et de la voirie.
401.4909.01 Imputation interne charges administratives	Quel compte alimente les CHF 86'800.- [produits]	Conformément à la page 60 du budget, ce poste est réparti sur les comptes Nos 430, 460, 810 et 820

<p>410.3011.00 Traitements</p>	<p>Traitements CHF 224'700.-. En ajoutant le traitement du compte No 401.3011.00 [CHF 65'600.-] les traitements du BT augmentent de CHF 24'803.- ? Explications ?</p>	<p>Cette différence est calculée par rapport à l'année 2018 qui comprenait pour 50% le salaire de l'intendant des bâtiments. Pour le budget 2020, le traitement de l'intendant des bâtiments est imputé entièrement dans le nouveau chapitre comptable No 300. Dans le budget 2019, le compte No 410.3011.00 comprenait l'estimation de traitement pour le nouveau responsable des bâtiments; finalement, dans le budget 2020, un nouveau chapitre a été créé pour ce poste.</p>
<p>410.4909.01 Imputation interne charges administratives</p>	<p>Dans ce cpte les charges administratives sont inférieures de CHF 19'000.- par rapport à 2018. Pour quelle raison ?</p>	<p>Compte tenu de la création d'un service séparé pour le responsable des infrastructures, l'estimation de temps consacré par le bureau technique pour les autres services a été revue à la baisse.</p>
<p>430.3011.00 Traitements</p>	<p>Le service de voirie aura que des collaborateurs à pleins temps ?</p>	<p>Oui</p>
<p>430.3904.00 Imputations internes : loyers</p>	<p>Raison de cette augmentation de CHF 24'813.- entre les comptes 2018 et le budget 2020 ?</p>	<p>Reprise des bâtiments occupés par le service des forêts, voir diminution du compte No 320.3904.00</p>
<p>430.3909.01 Imputation interne de charges administratives</p>	<p>Nouveau compte ? Même si ces imputations internes ont peu d'effets sur les résultats finaux, il semble que chaque année on en trouve de nouveaux....</p>	<p>Compte lié au nouveau poste de responsable infrastructures.</p>
<p>450.3901.00 Imputation interne frais de personnel</p>	<p>Augmentation de CHF 41'687.- par rapport aux comptes 2018 ?</p>	<p>Cela représente la compensation du personnel intérimaire, compte No 450.3080.00.</p>
<p>450.4354.00 Vente de papier</p>	<p>Pourrait-on compter sur un prix plus stable en triant par catégories = papier journal, papier glacé, carton ou doit-on s'attendre à devoir l'incinérer ?</p>	<p>A ce jour, la rétribution est plus avantageuse si on sépare papier et carton. Cependant cela demande une adaptation logistique et une discipline de chaque habitant.</p>

830.3122.00 Achat de gaz naturel	La consommation de gaz diminue Quelle énergie remplace ce mode de chauffage et cuisson [capteur solaire, pompe à chaleur ?]	Nous n'avons pas de statistique communale. Cependant au niveau cantonal la moitié des transformations de chauffage à gaz, mazout ou électricité est remplacé par une PAC, on pourrait extrapoler que la proportion est la même à Moudon.
Page du budget no 64 : Tableau des investissements	Où en est l'investissement du contrôle indispensable de l'accès à la déchetterie ? Cartes ? codes ? Gestion informatisée ?	Un préavis est en préparation pour 2020.
430.3186.00 Primes assurances véhicules et 580.3186.00 Prime assurances choses et RC	Comment a-t-il été possible d'obtenir maintenant de si substantielles baisses d'assurances ?	Les baisses de coût sur les primes d'assurance est l'aboutissement d'une étude approfondie de notre portefeuille et de la demande d'offre qui en a découlé.

CONCLUSION

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, la COGEFIN à l'unanimité de ses membres vous prie d'accepter la conclusion suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- Vu le préavis municipal No 51/19,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances (COGEFIN),
- attendu que ce préavis a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,
- **adopte tel que présenté le budget 2020 de la Commune de Moudon présentant un excédent de charges de CHF 131'450.40,**
- **prend acte du plan des investissements pour la période 2020 - 2024.**

Les membres de la COGEFIN : Demierre Sophie, Ombelli Céline, Goy Daniel, Isufi Jakup, Lohner Michel, Müller Pierrick, Piguet Michel, Benjamin Simon et Demierre Serge.

Pour la COGEFIN

Serge Demierre

Moudon, le 25 novembre 2019

